



Division des moyens et de l'aide au pilotage

Affaire suivie par :
Alexandre DORIA, Chef de division
Tél : 04 91 99 66 94
Mél : ce.dmap13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr

28-34, boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cédex

CALENDRIER DES OPERATIONS

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS
DES PARENTS D'ELEVES**

Dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire	Réunions habituelles d'information des familles avec information impérative des modalités d'organisation des élections et du rôle du conseil d'école. Au plus tard le mardi 17 septembre 2024
Vendredi 20/09/24 minuit ou Samedi 21/09/24 à minuit	Etablissement de la liste électorale par la commission des élections.
Lundi 30/09/24 à minuit ou Mardi 01^{er}/10/24 à minuit	Date limite de dépôt des candidatures.
Mercredi 02/10/24 à minuit ou Jeudi 03/10/24 à minuit	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.
Vendredi 04/10/24 à minuit ou Samedi 05/10/24 à minuit	Date limite de remise ou envoi du matériel de vote aux parents d'élèves.
Vendredi 11/10/24 ou Samedi 12/10/24	Scrutin suivi de la proclamation des résultats (par affichage du procès-verbal, recto et verso).
Jusqu'au lundi 14/10/24	Saisie des résultats sur l'application nationale ECECA
Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats	Tirage au sort (le cas échéant)
	Les contestations sur la validité des opérations électorales sont adressées directement à M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, par lettre recommandée avec accusé de réception
Dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections	Réunion du premier conseil d'école